

Lettre de rentrée en Éducation Physique et Sportive

**Inspection Pédagogique Régionale
Éducation Physique et Sportive**

Affaire suivie par

Valérie Métayer

Assistante de direction

T : 01 57 02 68 46

F : 01 57 02 61 63

Mél : ce.ipr4@ac-creteil.fr

Texte adressé aux chefs d'établissement des collèges et lycées d'enseignement publics et privés sous contrat d'association à destination des enseignants d'Éducation Physique et Sportive.

1. Partie commune à toutes les disciplines

Partie commune aux lettres de rentrée des IA-IPR – Année 2022-2023

Nous adressons nos vœux de bienvenue aux nouveaux collègues qui intègrent notre académie et félicitons les stagiaires, lauréats des divers concours de recrutement. Nous remercions toutes celles et tous ceux, qui, déjà affectés dans notre académie, se sont engagés avec conviction en faveur de la réussite de tous nos élèves, dans le contexte particulier de ces dernières années.

La circulaire nationale de rentrée fixe les priorités de l'année scolaire 2022-2023, pour que l'école soit résolument « **engagée pour l'excellence, l'égalité et le bien-être** ».

<https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo26/MENE2219299C.htm>

Il s'agit donc d'œuvrer pour

- l'excellence et la maîtrise des savoirs fondamentaux en favorisant l'ouverture du collège, en reconsidérant la place des mathématiques au lycée, en promouvant l'excellence du lycée professionnel, en renforçant la formation des professeurs, en entrant dans la culture de l'évaluation pour mieux répondre aux besoins des élèves ;
- l'égalité et la mixité en s'attachant à rendre l'école pleinement inclusive, en ciblant la difficulté scolaire pour mieux la prendre en compte, en luttant contre les assignations sociales et territoriales, en pensant l'orientation comme un facteur d'égalité sociale, en redoublant d'effort contre le décrochage scolaire ;
- le bien-être des élèves en affirmant avec force le respect d'autrui comme fondement de notre Ecole, en accordant une attention accrue à la santé mentale des élèves, en développant l'éducation artistique et culturelle et la pratique sportive au service du plein épanouissement et de la réussite de tous les élèves, en s'engageant pour l'environnement et le développement durable.

Vous trouverez ci-dessous quelques recommandations communes à toutes les disciplines et spécialités. Complétées par les éléments propres à vos disciplines, elles ont pour objectif de

consolider l'acquisition, par les élèves, d'un socle solide destiné à développer leur autonomie et d'éclairer leurs choix.

A tous les niveaux d'enseignement et dans toutes les disciplines, une attention particulière sera accordée à la maîtrise de la langue écrite et orale, ainsi qu'à la numération et à la résolution de problèmes.

L'attention aux valeurs de la République et l'engagement des élèves sont des objectifs essentiels :

- l'éducation aux valeurs de laïcité et de citoyenneté, ainsi que la culture de l'engagement et de lutte contre toutes formes de discrimination, continueront à se déployer au travers de l'ensemble des disciplines et dans toutes les dimensions de l'activité scolaire ;
- les questions environnementales seront également au centre de nos préoccupations. L'enseignement des enjeux du développement durable dans toutes les disciplines scolaires est une priorité qui s'est traduite par des modifications de programmes de la maternelle et des cycles 2,3 et 4, publiées durant l'été 2020. Pour favoriser l'engagement et initier des actions sans attendre, l'élection des éco-délégués est désormais obligatoire dans toutes les classes au collège et au lycée dès cette rentrée ;
- la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, dont certaines épreuves se dérouleront sur le territoire de notre académie, sera une opportunité pour permettre aux établissements et aux élèves de s'impliquer de manière transversale, en s'appuyant sur différentes disciplines, tout en développant l'esprit d'équipe et en engageant l'établissement dans la labellisation « Génération 2024 ».

Quelques points particuliers méritent notre attention :

Au collège et au lycée,

L'exploitation des résultats des évaluations de sixième et des tests de positionnement de seconde, qui se tiennent durant la deuxième quinzaine du mois de septembre, facilitera la mise en place d'un accompagnement personnalisé. Il s'agit d'identifier les forces et les faiblesses des élèves pour leur proposer une remédiation qui peut s'inscrire dans le cours ordinaire de toutes les disciplines, dans le temps de l'accompagnement personnalisé, mais aussi dans des dispositifs comme « Devoirs faits ».

Des sessions d'animation sous forme de webinaires seront organisées dans les semaines à venir pour vous accompagner.

Au lycée général et technologique,

- L'évaluation des progrès et des acquis des lycéens continuera d'être au cœur de nos préoccupations communes. Le projet d'évaluation, élaboré collectivement au sein de chaque lycée à la rentrée 2021, pourra, après analyse de son application, faire l'objet d'amendements avec le double objectif d'assurer l'équité de traitement des élèves et de sécuriser le processus d'évaluation.

- Le développement des compétences orales des élèves sera poursuivi tout au long du lycée, pour préparer le Grand oral.

- Un accompagnement des élèves les plus fragiles, en fonction des résultats des tests de positionnement, pourra être mis en place avec une enveloppe supplémentaire d'H.S.E.

Au collège,

Le dispositif « Devoirs faits » démarrera dès septembre : levier de personnalisation, il accompagne le travail personnel des élèves et prévient le décrochage scolaire. Votre

investissement dans ce dispositif est essentiel, sa promotion auprès des familles des élèves de tous les niveaux du collège est primordiale. Il s'agit d'en renforcer la dimension qualitative à tous les niveaux du collège et de travailler l'articulation entre les cours, le travail personnel dans la classe et hors la classe. Vous trouverez diverses ressources via le lien : <http://accompagnement.ac-creteil.fr/spip.php?article261>

Nous signalons également le volume 2 du vademecum disponible à l'adresse <https://eduscol.education.fr/document/41725/download?attachment>

Nos actions s'inscrivent dans le cadre du projet académique 2020-2024 placé sous le signe de l'autonomie et de la mobilité : une double ambition qui va guider notre action commune. À travers ces deux termes, il se donne pour objectif de lutter contre les déterminismes qui pèsent trop souvent sur nos élèves, de leur ouvrir des voies aussi diversifiées et riches que possible, de les inciter à croire en eux, de contribuer à les rendre libres et émancipés, forts des savoirs qu'ils acquièrent chaque jour dans nos écoles et nos établissements.

Le projet académique : <http://www.ac-creteil.fr/pid32600/le-projet-academique.html>

2. Partie spécifique à la discipline EPS

L'équipe des IA-IPR EPS tient à remercier à nouveau les professeurs d'EPS qui ont permis aux élèves de maintenir une activité physique de qualité, de vivre des moments de plaisir partagés et poursuivre les apprentissages dans le respect des consignes sanitaires qui étaient en vigueur lors des différentes vagues de l'épidémie de Covid-19.

L'année 2022-2023 demandera à nouveau d'adapter l'enseignement de l'EPS aux protocoles sanitaires en fonction de l'état de la crise sanitaire. Le contexte sanitaire étant évolutif, chaque équipe veillera à s'appropriier les recommandations et protocoles en vigueur, en lien très étroit avec le chef d'établissement qui devra être consulté pour toutes les actions envisagées. La déclinaison spécifique des protocoles à l'enseignement de l'EPS devra être adaptée localement au contexte réel de l'enseignement de l'EPS (activités, formes de pratiques, brassages, vestiaires, installations intérieure/extérieures, AS...). Une page dédiée sur le site disciplinaire que nous vous invitons à consulter régulièrement, propose un accompagnement à ce sujet et une diversité de ressources pouvant être exploitées dans chacun des différents scénarios envisagés :

<https://eps.ac-creteil.fr/spip.php?article1348>

Le maintien de la pratique des activités physiques et sportives est un objectif important pour la prochaine année scolaire. Elles se déroulent selon les modalités suivantes :

- **socle** : les activités physiques et sportives sont autorisées en intérieur et en extérieur sans restriction ;
- **niveau 1 / niveau vert** : les activités physiques et sportives sont autorisées en intérieur et en extérieur sans restriction ;
- **niveau 2 / niveau orange** : les activités physiques et sportives se déroulent en principe à l'extérieur. Toutefois, lorsque que la pratique en intérieur est indispensable (intempéries, disponibilité des installations, etc.), elle se fait dans le **respect d'une distanciation** adaptée à l'activité. Les sports de contact ne sont pas autorisés ;
- **niveau 3 / niveau rouge** : les activités physiques et sportives se déroulent en principe en extérieur. Toutefois, lorsque que la pratique en intérieur est indispensable (intempéries, disponibilité des installations, etc.), seules les **activités de basse intensité compatibles avec une distanciation sont autorisées**.

Le cadre sanitaire ainsi que des documents d'information et de communication (FAQ, infographies, etc.) sont disponibles sur le site du ministère :

<https://www.education.gouv.fr/annee-scolaire-2022-2023-protocole-sanitaire-342184>

Nouveautés 2022-2023

Nous avons le plaisir d'accueillir Monsieur Franck Lacroix et Monsieur Jérémy Piaux qui rejoignent l'équipe des IA IPR EPS de l'académie.

Monsieur Francis Bahu a fait valoir ses droits à la retraite et Monsieur Patrick Dumont le fera à la fin du mois de septembre. Nous les remercions chaleureusement pour leur engagement au service de l'académie.

Des programmes progressifs et cohérents sur tout le cursus

Plusieurs grilles de lecture harmonisées au niveau académique sont proposées pour accompagner et faciliter l'écriture des projets pédagogiques d'EPS et le traitement didactique et pédagogique réalisés par chaque équipe.

L'utilisation de ces grilles harmonisées de la 6ème à la terminale enrichit les échanges entre les enseignants, les corps d'inspections, de formation et d'encadrement au service d'une dynamique de réflexion et d'innovation toujours plus riche.

Sont proposés sur le site disciplinaire des cadres progressifs et cohérents permettant une écriture harmonisée des projets d'EPS sur l'ensemble du territoire ainsi que des tableaux d'aide à l'écriture des évaluations formatives et certificatives de la 6ème à la terminale :

[Collège](#)

[Lycée Général et Technologique](#)

[Lycée professionnel](#)

L'inspection

Les inspections et les visites conseils ont lieu notamment dans le cadre des titularisations, des rendez-vous de carrière (PPCR) ou dans le cadre de l'accompagnement ou la promotion des professeurs dans leurs parcours professionnels. Toutes les informations utiles au bon déroulement de ces visites figurent sur le vade-mecum présenté à la fin de cette lettre de rentrée.

SES : Sections d'excellence sportive

A compter de la rentrée 2022, l'académie veille aussi à accompagner la scolarité de sportifs qui ne sont pas encore inscrits sur les listes des sportifs de haut niveau, mais qui ont le potentiel à très court terme pour pouvoir y accéder. Nombre d'entre eux seront accueillis dans les 19 établissements du nouveau réseau des sections d'excellence sportive, situés à proximité de leurs lieux d'entraînement. Deux établissements du réseau proposeront une aide et un soutien scolaire à distance pour les sportifs dûment identifiés sur la liste des élèves à hauts potentiel sportif (HPS) qui ne peuvent pas bénéficier d'un établissement du réseau à proximité de leur lieu d'entraînement (voir vade-mecum).

<http://eps.ac-creteil.fr/spip.php?article1349>

Tests sport-santé en EPS : évaluation des qualités physiques des élèves

L'activité physique et sportive étant un facteur de santé désormais incontesté, l'Académie de Créteil propose aux établissements du second degré qui le souhaitent d'évaluer les qualités physiques de leurs élèves dans la perspective de les motiver et les orienter vers une pratique d'activité physique mieux adaptée à leurs besoins, comme l'ont déjà vécu 8000 élèves de l'académie.

Les tests accompagnés d'un kit adressé à l'établissement inscrit dans le dispositif sont prévus pour une mise en œuvre dans le contexte d'une seule leçon d'EPS avec une focale sur les qualités physiques des élèves les plus révélatrices de leur état de santé (vitesse, force, souplesse et endurance).

Les résultats de chaque élève sont centralisés sur une plateforme sécurisée RGPD, pour une restitution immédiate de leurs résultats permettant la comparaison des capacités d'un élève, d'une classe, ou d'un établissement avec l'ensemble de la classe d'âge, sur des supports visuels très facilement accessibles et agréables.

Une formation dédiée est proposée au PAF cette année (p24). Les établissements intéressés pourront se rapprocher de la délégation académique pour plus d'information : ce.daasop@ac-creteil.fr.

Expérimentation : 2 heures supplémentaires de sport au collège

L'expérimentation des 2 heures de sport de plus par semaine au collège se déploiera au retour des vacances de la Toussaint sur l'ensemble du territoire, à raison d'un département par académie. Le département de la Seine-Saint-Denis a été retenu pour mettre en œuvre l'expérimentation dans 7 collèges.

Les élèves volontaires pourront, sur le temps périscolaire, participer aux activités physiques et sportives proposées par les clubs et les associations sportives de leur territoire. Les professeurs d'EPS volontaires sont associés à la réflexion sur ce dispositif complémentaire à l'enseignement de l'EPS, qui élargit l'offre de l'association sportive.

De nouveaux stagiaires

Les concours de recrutement rénovés nous font accueillir dans les établissements 3 types de stagiaires :

- Les stagiaires à mi-temps
- Les stagiaires contractuels alternants
- Les stagiaires à temps plein

Une formation élargie et enrichie, ajustée au contexte et à vos demandes

En cette rentrée, le programme académique de formation a été repensé autour de la notion de parcours de formation. En EPS, ce programme a été élargi et enrichi. Chaque parcours a été pensé comme une réponse à une problématique professionnelle. Ils sont composés de modules de formation, d'un volume horaire allant de 3 h à 18 h.

Le contenu de ces parcours est donc une réponse ajustée à vos besoins : identifiés par l'inspection ou exprimés par chaque enseignant dans l'packEPS et précisés lors des réunions dédiées.

Cette formation, ajustée au contexte et aux vœux, est complétée par des formations et animations à distance (rendez-vous de l'EPS, webinaires liés à l'actualité, atelier du numérique) et enrichie par des formations d'initiative locale (FIL, ex-ANT) qui permettent de répondre aux besoins de formation formulés à l'échelle d'un établissement, de tout ou partie d'un district ou d'un réseau.

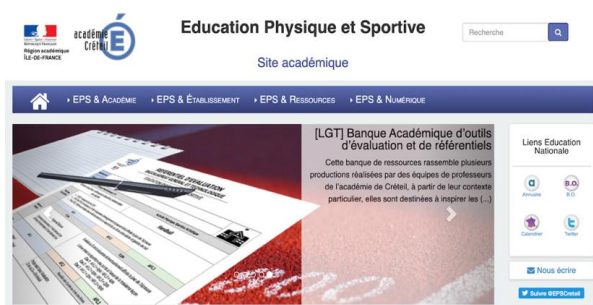
L'ensemble des parcours proposés en EPS sont consultables dans la brochure publiée sur le site :

<http://eps.ac-creteil.fr/spip.php?article1217>.

Un site disciplinaire actualisé

Il est organisé en quatre blocs : les actualités académiques, l'EPS dans l'établissement, les ressources et le numérique :

<https://eps.ac-creteil.fr/>



Site Académique EPS

<https://eps.ac-creteil/>

Un nouveau pas vers les jeux olympiques et paralympiques de 2024

La délégation académique (DAASOP) s'efforce d'impulser et d'accompagner les équipes pédagogiques dans la construction de l'Héritage des jeux au bénéfice de tous les élèves, avec une attention particulière portée vers les plus fragiles.

Elle valorise toutes les actions qui s'inscrivent dans les objectifs du programme éducation des jeux olympiques et paralympiques, poursuivis au niveau national par génération 2024.

La labellisation « génération 2024 » diffuse l'énergie des jeux au cœur des établissements qui se traduit par un engagement massif et de grande qualité des écoles, collèges et lycées de l'académie que nous tenons à féliciter.

Les établissements labellisés bénéficient pour valoriser leur rayonnement d'outils de communication pour promouvoir l'établissement et ses actions (kit du labellisé et kit de communication). Ils bénéficient aussi d'un accès prioritaire aux grands évènements, actions et projets en lien avec les jeux olympiques et paralympiques.

Une formation dédiée est proposée au PAF cette année (candidature, mise en œuvre : p.23)

Son programme d'action et ses ressources sont présentés sur le site suivant :

<https://daasop.ac-creteil.fr>

Site DAASOP



3. Vade-mecum de la rentrée en EPS

Un vade-mecum rassemblant les informations utiles aux professeurs d'EPS de l'académie est téléchargeable sur le site académique à partir du lien suivant :

http://eps.ac-creteil.fr/sites/eps.ac-creteil.fr/IMG/pdf/vademecum_2022-2023_eps.pdf

Sommaire du vade-mecum

Ressources	
Le collège	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre des programmes dans l'académie de Créteil - Textes de référence - Accompagnement des programmes de l'enseignement de l'EPS au collège
Le lycée général et technologique	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre des programmes dans l'académie de Créteil - Textes de référence - Accompagnement des programmes de l'enseignement de l'EPS au lycée général et technologique - Examens pour la voie générale et technologique
Le lycée professionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre des programmes dans l'académie de Créteil - La voie professionnelle dans le secteur sportif - Textes de référence - Accompagnement des programmes de l'enseignement de l'EPS au lycée professionnel - Examens pour la voie professionnelle
La formation	<ul style="list-style-type: none"> - Stagiaires et tutorat - Les productions du groupe ressource de l'académie de Créteil - Le Plan Académique de Formation (PAF) - Le Plan Académique d'Animation (PAA) - Les Correspondants de Formation (COFO) - Les certifications complémentaires
L'inspection	<ul style="list-style-type: none"> - Rendez-vous de carrière
L'action sportive et l'olympisme : la DAASOP	<ul style="list-style-type: none"> - L'octogone olympique - Le Label Génération 2024 - Les principales actions de la délégation académique en lien avec l'olympisme - Les Sections d'Excellence Sportive - Tests sport-santé en EPS : évaluation des qualités physiques des élèves - Expérimentation : 2 heures supplémentaires de sport au collège
Le numérique	<ul style="list-style-type: none"> - iPack EPS - Réseaux sociaux - Le GREID-EPS - Le GREID Pluridisciplinaire
Le savoir nager	<ul style="list-style-type: none"> - La politique académique du savoir nager
Les textes réglementaires	<ul style="list-style-type: none"> - Obligations de service des enseignants - La coordination en EPS